

académie  
Rouen



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Eure



---

# MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL DES ENSEIGNANTS DU 1<sup>ER</sup> DEGRÉ 2017

- ANNEXE 3 -

## FICHES DE POSTE A PROFIL

---

## FICHE DE POSTE n°1

---

### Conseiller Pédagogique de Circonscription (C.P.C.) "généraliste"

---

Il est placé sous l'autorité du DASEN. Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'I.E.N. dont il est le collaborateur. (Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015)

Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique et départemental et des axes de l'action conduite par l'I.E.N..

#### Missions

---

Elles sont essentiellement pédagogiques, mais peuvent être complétées par des tâches administratives en liaison avec le programme de travail de circonscription.

##### Pour la circonscription

- seconder l'Inspecteur chargé de la circonscription ;
- s'investir dans le programme de travail de la circonscription (projet de circonscription, animations pédagogiques, conseils auprès d'équipes pédagogiques...);
- représenter l'institution auprès des collectivités locales et des associations le cas échéant ;
- accompagner les enseignants nouvellement nommés.

##### Pour les écoles

- conseiller les équipes dans l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements ;
- aider à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre du projet d'école ;
- accompagner les enseignants dans leur pratique quotidienne en donnant une priorité aux nouveaux enseignants mais également auprès des maîtres confirmés à leur demande ;
- répondre à toute demande d'aide et de conseil ;
- accompagner les enseignants qui se préparent aux examens professionnels (ex : le CAFIPEMF) ;
- soutenir la mise en œuvre d'expérimentations.

##### Pour le département

- conduire des actions de formation continue ;
- participer à des groupes de travail pour favoriser la diffusion d'outils pédagogiques ;
- contribuer à la passation d'examens et de concours.

La fonction du C.P.C. nécessite une grande loyauté institutionnelle, une grande disponibilité, un sens du contact et des responsabilités.

## FICHE DE POSTE n°2

### Conseiller Pédagogique de Circonscription (C.P.C.) en Éducation Physique et Sportive (E.P.S.)

Il est placé sous l'autorité du DASEN. Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'I.E.N. dont il est le collaborateur. (Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015).

Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique, départemental et des axes de l'action conduite par l'I.E.N..

Le conseiller pédagogique "E.P.S." doit avoir de solides connaissances concernant l'enseignement de l'E.P.S. dans le 1<sup>er</sup> degré et concernant la réglementation en vigueur (sécurité, sortie...).

#### Missions

Elles sont essentiellement pédagogiques, mais peuvent être complétées par des tâches administratives en liaison avec le programme de travail de circonscription.

##### Pour la circonscription

- seconder l'Inspecteur chargé de la circonscription ;
- s'investir dans le programme de travail de la circonscription : organisation de rencontres, élaboration de plannings d'utilisation des installations, traitement des fiches intervenants extérieurs, projet de circonscription, animations pédagogiques, conseils auprès d'équipes pédagogiques... ;
- représenter l'institution auprès des collectivités territoriales et associations le cas échéant ;
- accompagner les enseignants nouvellement nommés.

##### Pour le département

- participer à l'équipe départementale E.P.S. coordonnée par les C.P.D. en E.P.S., constituée auprès du DASEN pour proposer une politique départementale éducative cohérente prenant en compte les réalités et contraintes locales, les ressources, les orientations départementales et nationales ;
- conduire des actions de formation continue ;
- contribuer à la passation d'examens et concours.

##### Pour les écoles

- conseiller les équipes dans l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements notamment en E.P.S.
- aider à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre du projet d'école ;
- accompagner les enseignants dans leur pratique quotidienne en donnant une priorité aux nouveaux enseignants mais également auprès des maîtres confirmés à leur demande ;
- répondre à toute demande d'aide et de conseil ;
- accompagner les enseignants qui se préparent aux examens professionnels (ex : le CAFIPEMF) ;
- soutenir la mise en œuvre d'expérimentations.

La fonction du C.P.C. nécessite une grande loyauté institutionnelle, une grande disponibilité, un sens du contact et des responsabilités.

## FICHE DE POSTE n°3

---

### Conseiller Pédagogique auprès de l'I.E.N.A.

---

Il est placé sous l'autorité du DASEN. Il est formateur et exerce sous la responsabilité de l'I.E.N.A. dont il est le collaborateur.

Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique et départemental.

#### Missions

---

Elles sont essentiellement pédagogiques mais sont complétées par des tâches administratives en liaison avec les axes de travail définis dans ses missions.

Seconder l'I.E.N.A. dans l'impulsion et le suivi des dossiers pédagogiques tels que :

- formation continue ;
- formation initiale ;
- dispositif d'aide aux apprentissages ;
- accompagnement éducatif ;
- projet d'école ;
- évaluations ;
- suivi des enquêtes académiques et ministérielles ;
- élaboration de documents pédagogiques et statistiques.

La fonction requiert des compétences pédagogiques avérées dans tous les domaines de l'enseignement, une grande loyauté institutionnelle et une grande disponibilité.

## FICHE DE POSTE n°4

---

### Conseiller Pédagogique Départemental (C.P.D.) en Éducation Musicale

---

Le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous l'autorité du DASEN et sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Éducation nationale adjoint à Monsieur le DASEN dont il est le collaborateur. (Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015).

Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique, départemental et des axes de l'action conduite par l'I.E.N..

Le conseiller "Éducation Musicale" doit avoir de solides connaissances dans les enseignements des pratiques vocales, pratiques d'écoute et histoire des arts.

#### Missions

---

##### Pour le département

- assurer une fonction de conseils et d'informations et impulser des actions pédagogiques en collaboration avec les partenaires institutionnels, les collectivités territoriales et les structures culturelles ;
- s'investir dans des groupes de pilotage action culturelle et histoire des arts ;
- conduire des actions de formation continue ;
- participer à la passation des examens et concours.

##### Pour les circonscriptions

- apporter son concours aux inspecteurs chargés de circonscription des secteurs dont ils ont la charge ;
- contribuer à construire des partenariats avec les structures culturelles de proximité et en assurer le suivi ;
- aider à l'élaboration et au suivi des projets artistiques et culturels ;
- étudier les dossiers d'agrément pour les intervenants extérieurs.

##### Pour les écoles

- conseiller les équipes dans l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements ;
- aider à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre du projet d'école ;
- aider les équipes pédagogiques à élaborer des projets artistiques et culturels ;
- répondre aux demandes d'aide et de conseil ;
- accompagner les enseignants qui se préparent aux examens professionnels.

La fonction du C.P.D. nécessite une grande loyauté institutionnelle, une grande disponibilité, un sens du contact et des responsabilités.

## FICHE DE POSTE n°5

---

### Conseiller Pédagogique Départemental (C.P.D.) en Arts Visuels

---

Il est placé sous l'autorité du DASEN. Le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'I.E.N.A. dont il est le collaborateur. (Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015).

Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique, départemental et des axes de l'action conduite par l'I.E.N..

Le conseiller "Arts visuels" doit avoir de solides connaissances concernant l'enseignement des arts visuels et l'histoire des arts.

#### Missions

---

Le conseiller "arts visuels" assure ses missions sous la responsabilité de l'I.E.N.A..

##### Pour le département

- participer à l'équipe départementale des conseillers "arts visuels", animer et proposer une politique départementale éducative cohérente en s'appuyant sur les ressources culturelles existantes ;
- s'investir dans des groupes de pilotage action culturelle et histoire des arts ;
- conduire des actions de formation continue ;
- participer à la passation des examens et concours.

##### Pour les circonscriptions

- s'investir dans le travail d'animation pédagogique ;
- contribuer à construire des partenariats avec les structures culturelles de proximité et en assurer le suivi ;
- aider à l'élaboration et au suivi des projets artistiques et culturels ;
- étudier les dossiers d'agrément pour les intervenants extérieurs.

##### Pour les écoles

- conseiller les équipes dans l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements ;
- aider à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre du projet d'école ;
- aider les équipes pédagogiques à élaborer des projets artistiques et culturels ;
- répondre aux demandes d'aide et de conseil ;
- accompagner les enseignants qui se préparent aux examens professionnels.

La fonction du C.P.D. nécessite une grande loyauté institutionnelle, une grande disponibilité, un sens du contact et des responsabilités.

## FICHE DE POSTE n°6

---

### Conseiller pédagogique de circonscription A.S.H.

---

*(Circulaire n°2015.114 du 21 juillet 2015)*

Placé sous l'autorité de Monsieur le DASEN, membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur. Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique et départemental, et des axes de l'action conduite par l'I.E.N..

---

#### Profil

Poste ouvert en priorité aux enseignants du premier degré, titulaires du CAFIPEMF "généraliste", et si possible, titulaires du CAPA-S.H. ou CAPSAIS.

---

#### Missions et tâches

- participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'action de la circonscription ;
- accompagne les enseignants stagiaires CAPA-S.H. et les professeurs des écoles nommés sur des structures A.S.H. à titre provisoire ;
- conseille les enseignants titulaires accueillant :
  1. des élèves handicapés en classe ou dispositif spécialisé (ULIS et UE établissement) ;
  2. des élèves en difficultés d'apprentissage graves et persistantes (SEGPA).
- encadre les animations pédagogiques de circonscription et départementales ;
- participe à la formation continue et à la formation A.S.H. ;
- participe et / ou anime les différents groupes de travail (académique, départementaux) ;
- représente l'I.E.N. dans certaines instances ;
- suit les équipes en établissement, les structures, les dispositifs (projets pédagogiques, enseignement).

---

#### Compétences souhaitées

- bien connaître les programmes officiels, avoir la culture de l'évaluation ;
- maîtriser les différentes modalités de formation (individuelle, en groupe, conférence, ...) ;
- maîtriser l'outil informatique ;
- être capable d'écouter, de communiquer ;
- savoir travailler en équipe ;
- connaître les problématiques de la scolarisation des enfants à besoins éducatifs particuliers et/ou porteurs de handicap.

## FICHE DE POSTE n°7

---

### Conseiller pédagogique "maternelle"

---

Il exerce ses activités sous la responsabilité de l'inspecteur pré-élémentaire dont il est le collaborateur direct.

#### Implantation

---

Le poste auprès de l'I.E.N. pré-élémentaire est implanté à la direction des services départementaux de l'Eure à Évreux.

#### Titre ou diplôme Exigés

---

- CAFIPEMF ;
- expérience formation maternelle.

#### Compétences Attendues

---

- bonne connaissance de la didactique des domaines enseignés en maternelle ;
- expérience de Conseiller pédagogique souhaitée ;
- maîtrise des TUIC ;
- capacités à réaliser des outils de formation et à les mettre en ligne (Magistère, plateforme collaborative et site maternelle) ;
- capacités à réaliser différents types de courriers.

#### Missions

---

Le rôle du conseiller pédagogique «maternelle» au niveau départemental.

##### La formation

- participation à la formation initiale des professeurs des écoles ;
- conduite d'actions de formation continue inscrites au plan départemental de formation ;
- animations pédagogiques départementales spécifiques pour la maternelle ;
- encadrement des stages de formation continue consacrés à la maternelle, formation des stagiaires... ;
- animation du groupe départemental maternelle ;
- animation d'un groupe d'enseignants ressources TUIC dans le cadre de l'élaboration de formations ;
- recherche et construction de documentation pour la maternelle ;
- actualisation du site pôle maternelle 27, innovations informatiques ;
- accompagnement des enseignants qui se préparent aux examens professionnels (ex : le CAFIPEMF) ;
- accompagnement et suivi des Professeurs des écoles stagiaires ;
- accompagnement et suivi d'enseignants nécessitant une *aide*.

##### L'évaluation

- participation à l'élaboration d'outils d'évaluation départementaux ;
- participation et suivi des évaluations-formations d'écoles maternelles ;
- aide aux équipes de circonscription pour des questions se rapportant aux maternelles ;

##### Le lien avec les partenaires et notamment ceux liés à la «petite enfance»

- il peut seconder l'inspecteur pré-élémentaire dans son rôle d'information, de communication et de négociation auprès des partenaires extérieurs.

##### Contribution aux projets de l'institution

- conception de sujets, jurys d'examen et de concours, réflexion départementale.

##### Contraintes particulières

- grande disponibilité, le calendrier et le temps hebdomadaire de travail sont ceux d'un enseignant « hors de la présence des élèves » ;
- travail en équipe : circonscriptions, PEMF... ;
- déplacement sur tout le département.



## FICHE DE POSTE n°8

### Conseiller pédagogique délégué à la construction du parcours de réussite éducative et culturelle

Un parcours de réussite pour tous les élèves

«Le parcours d'éducation artistique culturelle et sportif conjugue l'ensemble des connaissances acquises des pratiques expérimentées et des rencontres organisées dans les domaines des arts, de la culture et des activités sportives ; dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extra scolaire».

#### Contexte d'exercice

Le poste de conseiller pédagogique délégué à la construction d'un parcours de réussite éducative implanté administrativement à la direction académique à Evreux.

Placé sous l'autorité du directeur académique, le conseiller pédagogique est un membre de l'équipe de l'I.E.N.A. et il effectue ses missions selon les orientations définies dans un cadre départemental.

#### Conditions de candidature

Le conseiller pédagogique est un enseignant «prioritairement» titulaire du CAFIPEMF.

#### Compétences spécifiques

##### Sa mission requiert

- une expertise des pratiques artistiques et sportives ;
- des connaissances didactiques et pédagogiques de la définition d'un parcours de réussite ;
- des capacités de communication, de dialogue et de travail en équipe ;
- aptitudes diverses à la conduite de projets :
  - analyse de situation ;
  - mise en évidence de problématiques ;
  - définition de modalités d'organisation avec mise en œuvre dans le cadre de partenariats.
- capacités d'organisation et de pilotage.

#### Missions principales

- apporter aides et conseils au directeur académique sous l'encadrement de l'I.E.N.A. pour mettre en œuvre les actions dans ce domaine et développer des dispositifs de parcours de réussite intégrant les dimensions culturelles, mémorielles et sportives ;
- travailler auprès des équipes de circonscription en fonction des éléments de pilotage précisés par le directeur académique, et en lien avec les orientations ;
- travailler auprès des équipes d'école pour le déploiement d'actions et de projets, en lien avec les dispositifs d'accompagnement d'équipes d'école, les projets d'école et le PEDT (Projet EDucatif Territorial) ;
- concevoir et mettre en œuvre des dispositifs de formation des personnels sur les axes retenus par le directeur académique dans le cadre du plan de formation et en lien avec les pôles de formation ;
- contribuer à l'animation du groupe départemental de formateurs «Education artistique et culturelle» et «Enseignement de l'histoire des arts», «E.P.S.» ;
- travailler en partenariat dans le cadre des conventions établies. Il peut être amené à représenter l'inspecteur de l'éducation nationale responsable du dossier dans la gestion des partenariats ;
- participer aux procédures techniques d'appel à projet, de suivi et de bilan en liaison avec la Division Parcours des Élèves - DIPEL.

Le conseiller pédagogique «Parcours Education Artistique Culturelle et Sportif» est une personne ressource pour les circonscriptions, notamment dans le cadre de l'élaboration des Contrats Locaux d'Éducation Artistique et Culturelle (CLEAC) et dans l'accompagnement des projets (PEDT) liés aux nouveaux rythmes scolaires.

Il doit posséder les connaissances relatives à la formation des enseignants et plus généralement à la formation pour adulte, en lien avec la polyvalence du premier degré, les actions partenariales dans le cadre de définition de parcours de réussite pour tous les élèves.

Il est amené à travailler pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré, dans le cadre du pilotage départemental, à la construction du parcours culturel de l'élève et du développement des liens inter-degrés qui constituent une priorité (accompagnement des projets pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré...).

#### Composition de la commission et critères d'appréciation des candidatures

Les candidats retenus sont reçus en entretien individuel par une commission composée du directeur académique ou son représentant, de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé du dossier Éducation Artistique et Culturelle, et d'un conseiller pédagogique départemental en poste.

## FICHE DE POSTE n°9

---

### Conseiller Pédagogique Départemental en Techniques Usuelles de l'Information et de la Communication (T.U.I.C.)

---

Le poste de conseiller départemental TUIC est implanté administrativement à la DSDEN et est placé sous l'autorité de l'I.E.N.A.

Ses compétences sont mises au service du pilotage de l'équipe départementale référent pédagogique au numérique en concertation avec l'I.E.N. TUIC.

- il contribue à la stratégie nationale pour "faire entrer l'école dans l'ère du numérique" et s'emploie à mettre en œuvre des stratégies innovantes d'accompagnement et de suivi de la scolarité des élèves ;
- il impulse de nouveaux usages et fait la promotion des services numériques mis à la disposition des enseignants ;
- il est amené à intervenir dans le cadre du plan de formation départemental et auprès des équipes de circonscription de façon à renforcer les compétences et l'autonomie de chacun, en partenariat avec l'ESPE ;
- il développe des outils pour une éducation renouvelée aux médias, à l'information et à l'usage responsable d'internet ;
- il remplit les fonctions de gestionnaire départemental "M@gistère" et s'assure de la bonne régulation du dispositif.

Une expertise technique et des connaissances didactiques et pédagogiques sont indispensables à l'exercice de la fonction. Des qualités d'animation d'une équipe ou d'un groupe de stagiaires sont attendues.

Les capacités de communication et la rigueur professionnelle sont nécessaires en particulier dans le cadre des relations partenariales.

Le C.P.D. TUIC contribue à une gestion départementale où des actions et des projets relatifs à "l'entrée de l'école dans l'ère du numérique" sont mis en œuvre. Il doit apporter aides et conseils à l'I.E.N. en charge des TUIC pour :

- mettre en œuvre les actions ;
- mettre en œuvre des dispositifs de formation des personnels sur les axes retenus dans le cadre du plan de formation ;
- coordonner l'action des référents dans le cadre des projets TUIC départementaux et des dispositifs institutionnels.

Il est nécessaire de posséder les connaissances relatives à la formation des enseignants et plus généralement la formation pour adultes

Le candidat doit être :

- enseignant du 1<sup>er</sup> degré ;
- titulaire du CAFIPEMF option Technologie et ressources éducatives ;
- détenteur du C2i2e.

La personne retenue est nommée à titre définitif.

## FICHE DE POSTE n°10

### Conseiller Pédagogique de Départemental (C.P.D.) en Éducation Physique et Sportive (E.P.S.)

Le conseiller pédagogique départemental E.P.S. est placé sous l'autorité du DASEN dont il est le conseiller technique. Il exerce ses activités sous la responsabilité de l'inspecteur de l'éducation nationale adjoint au DASEN dont il est le collaborateur.

Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique, de la politique départementale et des axes de l'action conduite par l'I.E.N.A..

Professeur des Écoles titulaire du CAFIPEMF E.P.S. ou professeur d'E.P.S., le conseiller pédagogique départemental E.P.S. doit avoir de solides connaissances concernant l'enseignement de l'E.P.S. dans le 1<sup>er</sup> degré et concernant la réglementation en vigueur (sécurité, agréments, conventions...).

#### Missions

##### Pour le département

- coordonner l'équipe des conseillers pédagogiques en E.P.S. constituée auprès du DASEN pour proposer une politique départementale éducative cohérente prenant en compte les réalités et contraintes locales, les ressources, les orientations départementales et nationales ;
- contribuer au développement de l'enseignement de l'E.P.S. dans les écoles et du sport scolaire ;
- conduire des actions de formation continue ;
- contribuer à la passation d'examens et concours.

##### Pour les circonscriptions

- apporter son concours aux Inspecteurs chargés de circonscription ;
- contribuer à construire des partenariats avec les structures sportives et culturelles de proximité et en assurer le suivi ;
- représenter l'institution auprès d'autres administrations, des collectivités territoriales et associations le cas échéant ;
- accompagner les enseignants nouvellement nommés.

##### Pour les écoles

- conseiller les équipes dans l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements en E.P.S. ;
- aider à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre du projet d'école ;
- répondre à toute demande d'aide et de conseil ;
- accompagner les enseignants qui se préparent aux examens professionnels (ex : le CAFIPEMF) ;
- soutenir la mise en œuvre d'expérimentations.

La fonction du C.P.D. nécessite une grande loyauté institutionnelle, une grande disponibilité, un sens du contact et des responsabilités.

## FICHE DE POSTE N° 11

### Conseiller Pédagogique de Circonscription (C.P.C.) « généraliste » (50 %) et Conseiller Pédagogique à mission départementale (C.P.C) « Maitrise de la langue » (50 %)

Il est placé sous l'autorité du DASEN. Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'I.E.N. dont il est le collaborateur. (Circulaire n°2015-114 du 21 juillet 2015). Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique et départemental et des axes de l'action conduite par l'I.E.N.

#### Missions Conseiller Pédagogique de circonscription

Elles sont essentiellement pédagogiques, mais peuvent être complétées par des tâches administratives en liaison avec le programme de travail de circonscription.

##### Pour la circonscription

- seconder l'Inspecteur chargé de la circonscription ;
- s'investir dans le programme de travail de la circonscription (projet de circonscription, animations pédagogiques, conseils auprès d'équipes pédagogiques...);
- représenter l'institution auprès des collectivités locales et des associations le cas échéant ;
- accompagner les enseignants nouvellement nommés.

##### Pour les écoles

- conseiller les équipes dans l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements ;
- aider à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre du projet d'école ;
- accompagner les enseignants dans leur pratique quotidienne en donnant une priorité aux nouveaux enseignants mais également auprès des maîtres confirmés à leur demande ;
- répondre à toute demande d'aide et de conseil ;
- accompagner les enseignants qui se préparent aux examens professionnels (ex : le CAFIPEMF) ;
- soutenir la mise en œuvre d'expérimentations.

##### Pour le département

- conduire des actions de formation continue ;
- participer à des groupes de travail pour favoriser la diffusion d'outils pédagogiques ;
- contribuer à la passation d'examens et de concours.

La fonction du C.P.C. nécessite une grande loyauté institutionnelle, une grande disponibilité, un sens du contact et des responsabilités.

#### Missions Conseiller Pédagogique « Maitrise de la langue »

Le conseiller pédagogique « Maitrise de la Langue » est implanté administrativement à la Direction Académique des services de l'Education nationale de l'Eure.

Placé sous l'autorité du directeur académique, le conseiller pédagogique Maitrise de la Langue est membre de l'équipe des conseillers pédagogiques et son action est à concevoir dans le cadre du département.

Il est amené à travailler sous la responsabilité de l'inspecteur en charge du dossier départemental Maitrise de la Langue

##### Conditions de candidatures

Etre enseignant du 1er degré titulaire du CAFIPEMF.

##### Domaines ou disciplines d'intervention

- Enseignement/ apprentissage de la langue française
- Lutte contre l'illettrisme

##### Compétences spécifiques et/ou spécificités de la mission

- Connaissances didactiques et pédagogiques dans le domaine de la maîtrise de la langue française : Enseignement/ apprentissage de la langue française
- Capacité d'analyse des pratiques liées à la mission d'enseignement,
- Compétence de communication et de rigueur professionnelle

##### Missions

- Mettre en œuvre la politique départementale dans le domaine de la Maitrise de la Langue, sous la responsabilité de l'IEN chargé de mission et sous l'autorité de l'IEN Adjoint à l'IA DASEN ;
- Mettre en œuvre des dispositifs de formation des personnels sur les axes retenus par le directeur académique dans le cadre du plan de formation

**Les objectifs de la fiche de poste sont susceptibles d'évoluer en fonction de la lettre de mission**

### **Conseiller Pédagogique de Circonscription (C.P.C.) "généraliste" (50 %) et Formateur REP + (50%)**

Il est placé sous l'autorité du DASEN. Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'I.E.N. dont il est le collaborateur. (Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015). Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique et départemental et des axes de l'action conduite par l'I.E.N.

#### **Missions Conseiller Pédagogique de circonscription**

Elles sont essentiellement pédagogiques, mais peuvent être complétées par des tâches administratives en liaison avec le programme de travail de circonscription.

##### **Pour la circonscription**

- seconder l'inspecteur chargé de la circonscription ;
- s'investir dans le programme de travail de la circonscription (projet de circonscription, animations pédagogiques, conseils auprès d'équipes pédagogiques...);
- représenter l'institution auprès des collectivités locales et des associations le cas échéant ;
- accompagner les enseignants nouvellement nommés.

##### **Pour les écoles**

- conseiller les équipes dans l'organisation pédagogique et le contenu des enseignements ;
- aider à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre du projet d'école ;
- accompagner les enseignants dans leur pratique quotidienne en donnant une priorité aux nouveaux enseignants mais également auprès des maîtres confirmés à leur demande ;
- répondre à toute demande d'aide et de conseil ;
- accompagner les enseignants qui se préparent aux examens professionnels (ex : le CAFIPEMF) ;
- soutenir la mise en œuvre d'expérimentations.

##### **Pour le département**

- conduire des actions de formation continue ;
- participer à des groupes de travail pour favoriser la diffusion d'outils pédagogiques ;
- contribuer à la passation d'examens et de concours.

La fonction du C.P.C. nécessite une grande loyauté institutionnelle, une grande disponibilité, un sens du contact et des responsabilités.

#### **Missions Formateur REP +**

Il est placé sous l'autorité du DASEN. Il est formateur et exerce sous la responsabilité de l'I.E.N.A., et de l'IEC chargé de mission éducation prioritaire. Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et des priorités nationales, du programme de travail académique et départemental.

- accompagner les équipes REP+ dans la refondation de l'école et les pratiques innovantes pédagogiques ;
- soutenir la formation liée aux dispositifs REP+ ;
- participer à la définition de parcours MAGIST@RE en collaborant avec l'équipe des formateurs de l'Académie ;
- capacité d'écoute et d'initiative pour conduire des projets innovants ;
- le temps de travail sur l'ensemble de ces missions est annualisé ;
- concevoir, intervenir et/ou accompagner une formation ;
- impulser des pistes de réflexion pédagogique ;
- participer à la mise en place et au suivi du dispositif Plus de Maîtres que de classes dans le département ;
- accompagner les enseignants des écoles de l'éducation prioritaire dans la mise en place des projets d'école et de réseau ;
- développer la professionnalisation des formateurs en participant aux actions de formation portées par le groupe départemental (CAFIPEMF, formation des MAT,...).

#### **Compétences spécifiques**

- connaître les fonctionnements du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés ;
- compétences pédagogiques avérées dans tous les domaines de l'enseignement ;
- bonne connaissance de la problématique des publics en difficulté scolaire ;
- aider les équipes à définir, concevoir et réaliser des projets ;
- capacité à travailler en collaboration ;
- la fonction requiert une grande loyauté institutionnelle et une grande disponibilité.

## FICHE DE POSTE N° 13

### Conseiller Pédagogique départemental (C.P.D.) « Culture scientifique »

#### Conduites des tâches liées aux dossiers :

- Sciences et EDD confiés à l'IEN en charge de cette mission et sous l'autorité de celui-ci
- Mathématiques confiés à l'IEN en charge de cette mission et sous l'autorité de celui-ci

#### Missions Conseiller

##### Dans le domaine des sciences et de l'EDD

- Participation aux travaux du groupe départemental sciences EDD
- Diffusion dans les écoles et les établissements des ressources départementales, mise en forme et rédaction de la lettre numérique d'information Sciences-EDD 27
- Contribution au pôle ressources sciences départemental en partenariat avec CANOPE
- Accompagnement du défi sciences 27
- Actualisation du site Sciences EDD 27
- Suivi des projets dans les écoles dans les domaines concernés
- Montage d'évènements : expositions, rencontres, conférences
- Contribution au groupe de formateurs inter degrés en sciences
- Participation aux actions de formation vers le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré sur la mise en œuvre des programmes
- Représentation éventuelle de l'IEN aux conseils d'administration ou aux réunions des partenaires (salle de sciences, agence de l'eau, maison de l'enfant et de découvertes, IUT de chimie, parc naturel des boucles de la Seine...)
- Suivi du dossier sur les fermes pédagogiques
- Contribution au développement de l'ASTEP
- Rédaction des enquêtes départementales, académiques, nationales afférentes à ces dossiers
- Suivi du dispositif académique des Ecoles et des Etablissements en Démarche de Développement Durable :
  1. Accompagnement des équipes
  2. Association aux formations académiques
  3. Participation à l'organisation du séminaire académique

##### Dans le domaine des mathématiques

- Participation aux travaux du groupe départemental mathématiques et coordination du fonctionnement de ce groupe
- Accompagnement du rallye départemental Eure en maths
- Accompagnement de la semaine nationale des mathématiques
- Veille pédagogique et didactique, pour tout ce qui concerne l'enseignement des mathématiques
- Participation éventuelle à des formations nationales consacrées aux mathématiques
- Actualisation du site Eure en maths
- Création et diffusion d'une lettre d'information numérique, diffusée cinq fois par an
- Suivi de projets dans les écoles, d'actions innovantes liées à l'enseignement des mathématiques
- Participation aux actions de formation vers le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré sur la mise en œuvre des programmes
- Mise en œuvre d'une collaboration avec l'IREM de Rouen
- Rédaction des enquêtes départementales, académiques, nationales afférentes à ces dossiers

#### Compétences attendues

- Titulaire d'un CAFIPEMF
- Attrait avéré pour l'enseignement des sciences et des mathématiques
- Capacités d'adaptation
- Expérience dans le domaine de la formation
- Sens de la communication
- Sens du travail en équipe
- Sens du partenariat
- Capacités d'organisation et un bon esprit de synthèse
- Bonne maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication

#### Implantation du poste

A la DSDEN. Il est amené à se déplacer dans l'ensemble du département. Les missions qu'il est amené à exercer nécessitent une grande disponibilité.

Elles sont incompatibles avec un service à temps partiel.

## FICHE DE POSTE N° 14

---

### Conseiller Pédagogique départemental (C.P.D.) « Langues vivantes ELCO, EILE (enseignements internationaux de Langues étrangères) »

---

#### Missions Conseiller

---

- Il assure les tâches liées à l'animation du dossier langues vivantes confié à un IEN du département, sous l'autorité de celui-ci, il coordonne l'animation départementale dans le domaine
- Actions de formation et d'animations pédagogiques afférentes au dossier
- Liaison avec les services de la direction académique sous l'autorité de l'IEN chargé de mission
- Rédaction des enquêtes (départementales, académiques, nationales) afférentes au dossier
- Actions de liaison avec les collègues
- Agrément et suivi d'éventuels intervenants extérieurs, expertise pédagogique dans le domaine, participation à l'activité de structures culturelles ;
- Participation aux groupes départementaux et académique dans le domaine
- Participation au plan de formation continue avec intervention sur stages
- Gestion de la diffusion et des remontées des besoins d'enseignement dans ce domaine
- Aide personnalisées aux enseignants assurant l'ELCO, l'EILE
- Actions de formation et d'animation pédagogiques afférentes au dossier
- Diffusion dans les écoles des ressources départementales et des informations concernant la mise en œuvre de l'ELCO et l'EILE.

#### Compétences attendues

Titulaire d'un CAFIPEMF option « langues vivantes » ou « généraliste » avec une très bonne connaissance du domaine de l'enseignement des langues vivantes, le conseiller pédagogique montre :

- des capacités d'adaptation lui permettant d'exercer dans un contexte particulier
- une bonne connaissance de son domaine d'intervention
- une expérience dans le domaine de la formation d'adultes
- le sens de la communication et de la négociation
- le sens du travail en équipe
- le sens du partenariat
- des capacités d'organisation et un bon esprit de synthèse
- une bonne maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication (TUIC).

#### Implantation du poste, conditions particulières

---

Le poste est implanté dans les locaux de la DSDEN de l'Eure.

Le conseiller départemental exerce sous la responsabilité de l'IEN chargé de mission langues vivantes. Il est placé sous l'autorité de l'IA DASEN de l'Eure

Il est amené à se déplacer sur l'ensemble du département.

#### Candidature

---

Poste pourvu hors barème :

- lettre de motivation et CV à adresser à Monsieur le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale.

**Les objectifs de la fiche de poste sont susceptibles d'évoluer en fonction de la lettre de mission définie par l'IEN chargé de la mission langues vivantes.**



## FICHE DE POSTE N° 15

### Chef de cabinet de l'inspecteur d'académie à la DSDEN 27

Le chef de cabinet est le collaborateur direct de l'inspecteur d'académie-directeur académique des Services de l'Education nationale de l'Eure et membre de l'équipe de direction de la DSDEN.

Le cabinet est composé du chef de cabinet, d'un conseiller technique chargé de la communication, d'un personnel de catégorie B, d'un personnel de catégorie C, d'une assistante de communication et du chauffeur de l'Inspecteur d'académie. Le chef de cabinet encadre et coordonne les secrétariats de l'inspecteur d'académie, de l'inspecteur académique adjoint et de la secrétaire générale.

Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, de la politique éducative académique et départementale.

Dans ce cadre, il sera en relation constante avec l'inspecteur d'académie, la secrétaire générale, les IEN, les conseillers techniques, les différents services de la Direction des Services Départementaux de l'Education nationale, et de l'Education nationale (ministère, rectorat, autres DSDEN, établissements,...), les services de l'Etat (préfecture, DDCSPP, services de police et de gendarmerie,...) ainsi qu'avec un ensemble de partenaires (collectivités territoriales, organisations syndicales, associations, représentants des parents d'élèves...).

A la demande de l'IA-DASEN, Il peut aussi devoir le représenter dans différentes instances.

#### Activités principales

##### Gestion de l'agenda et du courrier de l'Inspecteur d'académie

- Planifier et organiser, en lien avec le chargé de communication, les audiences, les réunions et les visites d'établissements.
- Préparer les réunions importantes et les instances décisionnelles en constituant un dossier pour lequel la sollicitation des services, des inspecteurs ou des conseillers s'avérera nécessaire pour obtenir les documents et informations utiles.
- Organiser les déplacements en lien avec le chauffeur.
- Répartir le courrier adressé à l'Inspecteur d'académie, gérer les suites à donner et assurer le suivi des réponses.

##### Gestion du secrétariat de l'Inspecteur d'académie

- Assurer l'accueil téléphonique du cabinet, orienter les appels en apportant les premiers renseignements aux usagers et aux partenaires. Une permanence sera assurée sur l'ensemble de l'année scolaire.
- Assurer la réception, la transmission et le suivi des incidents 1er et 2nd degré et des affaires sensibles ainsi que des dossiers réservés.
- Relever et traiter le courrier électronique.
- Gérer les situations de crise et traiter les situations complexes aux côtés de l'IA-DASEN et de la Secrétaire générale.

##### Suivi administratif des personnels de direction et des Inspecteurs de l'Education nationale

- Suivi administratif des personnels de direction et des Inspecteurs de l'Education nationale en lien avec la DEPATSS du rectorat (avancement, liste d'aptitude, mutation, lettre de mission, évaluation, congé...).

##### Gestion des distinctions honorifiques

- Assurer la gestion des distinctions honorifiques en liaison avec le cabinet du recteur et nos partenaires (établissement des notices de propositions, mise à jour du fichier, rédaction des lettres de félicitation...).

#### Compétences attendues

- Avoir une parfaite connaissance du système éducatif et de l'environnement institutionnel ;
- Avoir de solides compétences pédagogiques ;
- Maîtrise des compétences rédactionnelles avérée ;
- Maîtriser les outils informatiques ;
- Savoir hiérarchiser et traiter les différentes informations écrites ou orales ;
- Avoir une réelle capacité d'analyse et de synthèse ;
- Avoir des capacités d'anticipation et de réactivité ;
- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale ;
- Avoir un sens aigu des responsabilités ainsi qu'une grande disponibilité.

#### Qualités personnelles

- Loyauté institutionnelle et sens de la discrétion ;
- Capacité d'adaptation, diplomatie ;
- Disponibilité ;
- Capacité attestée au travail en équipe et en transversal ;
- Rigueur.



### Conseiller technique chargé de la communication à la DSDEN 27

Le chargé de communication est le porte-parole de l'Inspecteur d'académie. Il applique la politique de communication du département de l'Eure et coordonne le service communication. Le champ d'action touche à la fois la communication interne en direction des professionnels de l'Education nationale et la communication externe vers la presse, le grand public et les partenaires institutionnels.

Il assure les missions suivantes :

#### Valorisation de la politique éducative du département

- coordonner l'animation du site internet de la DSDEN 27 : mise en ligne des évènements du département, valorisation des actions pédagogiques des établissements, informations pratiques, actualités... ;
- être force de propositions sur les évolutions (fonctionnalités, ergonomie) de cet outil de communication auprès de l'Inspecteur d'académie ;
- concevoir et faire évoluer de nouveaux supports de communication interne (plaquettes, brochures) pour présenter l'action de l'Education nationale dans le département.

#### Relation avec la presse

- rédiger les brèves, les communiqués de presse, les dossiers de presse et assurer le suivi des relations avec les journalistes des différents médias ;
- mettre en œuvre une stratégie de communication dans les situations de crise et préparer pour l'Inspecteur d'académie des éléments de langage.

#### Préparation des dossiers de l'Inspecteur d'académie et suivi des affaires sensibles en lien avec le chef de cabinet

- organiser les déplacements de l'Inspecteur d'académie : préparation en amont, rencontre avec les acteurs, organisation matérielle, préparation des discours, accueil des participants, remerciements après l'évènement ;
- assurer le suivi des dossiers rédaction de notes de synthèse relatives aux activités et interventions de l'Inspecteur d'académie, préparation des allocutions ;
- gérer les courriers sensibles : analyse, instruction et rédaction des réponses aux courriers d'interpellation adressés à l'Inspecteur d'académie par les élus, les partenaires sociaux, les représentants des organisations syndicales, les usagers, les cabinets des ministères....

#### Relations partenariales

- assurer le lien avec les partenaires institutionnels pour la mise en œuvre de la politique éducative départementale ;
- mettre en œuvre les conditions pour informer, former et accompagner localement les différents acteurs.

Le contenu des missions pourra évoluer en fonction des priorités et orientations nationales ainsi que des spécificités départementales.

#### Profil et compétences attendues

- Bonne maîtrise des outils informatiques ;
- Maîtrise des compétences rédactionnelles avérée ;
- Bonne connaissance du système éducatif dans son ensemble.

#### Qualités personnelles

- Loyauté institutionnelle et sens de la discrétion ;
- Sens de la communication (esprit de synthèse, aisance relationnelle) ;
- Capacité d'adaptation, diplomatie ;
- Disponibilité ;
- Capacité attestée au travail en équipe et en transversal.

## FICHE DE POSTE n°17

---

### Conseiller Technique en charge du sport scolaire

---

Il est placé sous l'autorité du DASEN. Son action s'inscrit en cohérence avec le travail mené par les C.P.D. en E.P.S. en prenant en compte les orientations départementales et nationales.

Le conseiller technique, chargé de mission, doit avoir de solides connaissances concernant l'enseignement de l'E.P.S., l'USEP, et l'U.N.S.S..

La fonction de conseiller technique nécessite un engagement dans les structures associatives, une grande disponibilité, un sens du contact et des responsabilités.

#### Missions

---

Développement du sport scolaire dans le 1<sup>er</sup> degré. Gestion de la délégation USEP 27

Travail en partenariat avec l'U.N.S.S. sur :

- les écoles du socle ;
- le sport et le handicap ;
- les jeunes officiels ;
- le développement durable ;
- la cité sport attitude ;
- l'accompagnement éducatif.

Ces thématiques doivent donner lieu à un partage de compétences afin de finaliser des actions en direction des publics scolaires.

La localisation du poste de "chargé de mission" sera à la DSDEN de l'Eure, avec un partage d'occupation des locaux avec ceux de la Ligue de l'enseignement.

## FICHE DE POSTE n°18

---

### Référent pédagogique au numérique

---

Sous l'autorité conjointe de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription et de l'inspecteur chargé de mission TICE, le maître animateur contribue à impulser, animer, former et conseiller les maîtres dans l'utilisation pédagogique des TICE en classe.

---

#### Assister les enseignants dans les pratiques pédagogiques

---

- les aider à s'approprier les nouveaux outils et à les utiliser à bon escient ;
- développer des stratégies d'équipe à travers les dispositifs départementaux (jeudis du numérique) ;
- accompagner les projets innovants nécessitant l'utilisation des nouvelles technologies.

---

#### Assister l'I.E.N. et son équipe

---

- en matière de recensement et de préconisation pour les équipements des écoles, pour les logiciels éducatifs ;
- en matière de renseignement des applications départementales ;
- en matière de remontée des résultats aux évaluations nationales ;
- dans le cadre de la mise en œuvre de la formation à distance (M@gistère).

---

#### Assister l'I.E.N. TICE

---

- dans la formation et la mise en œuvre de l'utilisation de Base élèves ;
- dans la formation et l'accompagnement des écoles nouvellement équipées ;
- dans la formation et l'accompagnement des Espaces Numériques de Travail ;
- dans l'animation et le suivi des projets TICE départementaux.

---

#### Animer et participer à la formation

---

- intervenir dans les animations pédagogiques et dispositifs de formation continue de la circonscription et du département ;
- concevoir et animer des ateliers de pratique hors temps scolaire dans la circonscription ;
- avoir une curiosité "technologique" pour porter un discours innovant et impulser l'utilisation de nouveaux outils.

---

#### Assurer une assistance de proximité et une veille technologique

---

- assurer un premier diagnostic en cas de difficulté ou de panne des différents appareils et orienter les écoles vers la réponse la plus adaptée ;
- suivre l'évolution des outils multimédias ;
- conseiller les maîtres dans les choix des matériels et des logiciels.

---

#### Compétences requises

---

- CAFIPEMF souhaitable, C2i2e ou compétences pédagogiques affirmées ;
- expérience en formation d'adultes souhaitée ;
- posséder des connaissances techniques sur les matériels utilisés et leur installation ;
- maîtriser les logiciels courants de bureautique et de création multimédia ;
- savoir intégrer l'utilisation des TICE dans la pratique pédagogique de la classe ;
- posséder le sens de la communication et du travail d'équipe ;

Si référent pédagogique au numérique en maternelle :

- expérience en maternelle souhaitée.

---

#### Nomination à titre définitif

---

- L'enseignant nommé sur ce poste est affecté à titre définitif.

## FICHE DE POSTE n°19

---

### Coordinateur Éditorial

---

Sous l'autorité de la secrétaire générale et en coordination avec la webmestre académique et les chefs de projets départementaux il gère la production et la mise à jour du contenu destiné à différents supports de publication (portail métier, site web, autres applications...) à destination des équipes pédagogiques...

#### Missions

---

Le coordinateur a pour rôle de définir le contenu à produire. Pour cela, il est amené à animer des groupes de travail afin de cerner les besoins.

Il doit également assurer une veille sur les publications institutionnelles (DGESCO, rectorat, DSDEN...) en rapport avec les spécificités liées aux métiers des utilisateurs concernés.

En fonction des demandes qu'il a collectées et des besoins identifiés, il sollicite les interlocuteurs compétents (I.E.N., conseillers pédagogiques, formateurs, chefs de division...) afin de produire le contenu y répondant. Il est également amené à produire certains contenus.

Il veille à la cohérence des pages tant sur le fond que la forme et il en assure l'actualisation.

Le coordinateur assiste et peut suppléer la webmestre départementale pour la création de documents multimédias et d'infographies complétant les documents des contributeurs.

En collaboration avec la webmestre départementale, il organise et publie le contenu. Il gère aussi la mise en réseau des différentes publications afin d'en faciliter l'accès.

#### Compétences requises

---

- connaître parfaitement l'organisation du système éducatif, notamment dans sa déclinaison départementale ;
- avoir des connaissances en rédaction et publication WEB ;
- posséder le sens de la communication et du travail en équipe ;
- disposer d'aisance rédactionnelle ;
- maîtriser les logiciels courants de bureautique et de création multimédia.

#### Situation administrative

---

Ce poste est à 50% il est complété pour les 50% restant par un poste de référent pédagogique au numérique en maternelle voir fiche de poste n°18.

## FICHE DE POSTE n°20

### Coordonnateur de Réseau REP et REP+

Conditions pour être candidat : instituteur ou professeur des écoles titulaire.

#### Profil

Le coordonnateur REP et REP+ est un enseignant qui exerce ses missions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge d'une circonscription du 1<sup>er</sup> degré dont il est le collaborateur direct et du principal de collège tête de réseau. Son action s'inscrit dans le cadre du projet du réseau REP et REP+ s'appuyant sur le référentiel de l'éducation prioritaire.

Il fait partie de l'équipe de réseau co-animée par le principal, l'inspecteur de l'éducation nationale et l'I.A.-I.P.R. référent, ce qui nécessite une bonne connaissance réciproque des tâches de chacun des membres de l'équipe, la préparation, voire la mise en œuvre d'actions conjointes. Il a principalement une mission d'ordre pédagogique. Il accomplit des tâches administratives liées au sujet du projet de réseau.

#### Compétences requises

- bonne connaissance des fonctionnements du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré ;
- bonnes connaissances des enjeux du REP et REP+ ;
- aptitude au travail d'équipe ;
- capacité à faire preuve d'initiative et d'autonomie et à être force de proposition ;
- capacités rédactionnelles ;
- maîtrise experte de l'usage des technologies de l'information et de la communication.

#### Missions

- il met en place et tient le tableau de bord du réseau en cohérence avec les outils départementaux et académiques ;
- il met en cohérence les axes retenus dans le projet de réseau REP et REP+ et les actions envisagées ; il en suit la mise en œuvre ;
- il aide les équipes à définir, concevoir et réaliser des projets concourant à l'amélioration de la réussite scolaire ;
- il favorise la mutualisation et la diffusion des actions ;
- il favorise et développe les relations entre les écoles, le collège et tous les membres du réseau ;
- il participe aux concertations des enseignants pour impulser les choix définis dans le réseau ;
- il collecte et diffuse l'information et la documentation ;
- il contribue à la définition et à la mise en place des actions de formation définies dans le projet de réseau REP et REP+ ;
- il peut être amené à prendre en charge des élèves des écoles et du collège dans le cadre de dispositifs particuliers et ponctuels ;
- il organise les concertations et est garant de la mise en œuvre des contenus définis par le comité de pilotage du réseau ;
- il prépare les réunions des comités de pilotage du réseau, assure le secrétariat des instances de pilotage du dispositif REP et REP+ et met en œuvre les décisions ;
- il rédige et diffuse les relevés de conclusions ;
- il prépare le compte rendu annuel d'activités en collaboration avec les responsables du réseau ;
- il représente l'institution dans les instances partenariales ;
- il développe les relations de travail entre les écoles, le collège et les partenaires du réseau (collectivités locales, institutions et associations à caractère éducatif, social ou culturel) ;
- il apporte son concours à la mise en œuvre du volet pédagogique de la politique de la ville et accompagne les initiatives confortant les démarches de formation et d'orientation des élèves du réseau.

La fonction de coordonnateur de réseau nécessite une grande loyauté institutionnelle, une grande disponibilité, un sens du contact et des responsabilités.

## FICHE DE POSTE n° 21

---

### Directeur Vie Scolaire (DVS)

---

Placé sous la responsabilité de l'IEN chargé de la circonscription 1<sup>er</sup> degré, résidence administrative du poste, il exerce sous l'autorité du DASEN.

#### Objectif

---

- Professionnalisation renforcée des directeurs d'école dans le domaine de la vie scolaire

#### Missions

---

- Prévention des situations particulières de crise : évaluation, régulation, apports d'outils.
- Accompagnement du directeur par un pair suite à une situation de crise : aide à l'analyse réflexive pour éviter une récurrence.
- Accompagnement de la formation des directeurs sous différentes modalités (formation initiale et continue, en réunion des directeurs, groupes de travail...) : climat scolaire, gestion de crise.
- Intervention en appui au GAPASE à la demande de l'IEN lors de situations de crise.
- Mise en relation des interlocuteurs dans le traitement et le suivi des dossiers.
- Veille des « espaces directeurs » sur les sites institutionnels.

#### Compétences requises

---

- Solide expérience en tant que directeur d'école.
- Connaissance de l'institution et des services qui permettra d'assurer le suivi des dossiers.
- Connaissances juridiques et réglementaires.
- Capacité à s'auto-former en fonction des missions à assurer.
- Compétences communicationnelles.
- Capacité à travailler en équipe.
- Capacité à hiérarchiser les priorités.
- Goût pour la recherche de pratiques innovantes sur les thématiques : climat et vie scolaires.

#### Spécificités du poste

---

- Mi-temps DVS basé à la DSDEN de l'Eure, mi-temps coordonnateur REP+.
- Déplacement sur l'ensemble du département.
- Disponibilité et réactivité.
- Travail en réseaux avec les IEN chargés de missions, les CPD et les conseillers techniques.

## FICHE DE POSTE n°22

---

### Directeurs d'écoles 13 classes et plus

---

#### Mission

---

Les missions du directeur d'école de 13 classes et plus sont définies par le décret n°89-122 du 24 février 1989 version consolidée au 15 septembre 2002 qui définit les rôles pédagogique, administratif et relationnel du directeur d'école.

La complexité croissante de la tâche en fonction de la taille de l'école implique, pour le directeur d'une école à 13 classes et plus, des compétences affirmées afin qu'il puisse assumer ses missions avec une pleine efficacité.

#### Fonctions

---

Dans ce cadre, afin de mettre en œuvre les meilleures conditions de réussite des élèves, ses principales fonctions sont les suivantes :

- veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ;
- assurer la coordination nécessaire entre les maîtres et animer l'équipe pédagogique pour une meilleure efficacité par un enseignement progressif ;
- encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion au sein de l'école ;
- organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide ;
- organiser la continuité des enseignements pour assurer à chaque élève un parcours cohérent entre les cycles et entre l'école et le collège ;
- impulser l'élaboration, le suivi, l'évaluation du projet d'école dans un cadre partagé et veiller à la mise en place des actions prévues ;
- être l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école ;
- être le garant d'un climat scolaire favorable aux apprentissages.

#### Compétences

---

- savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'Éducation ;
- posséder le sens de la communication et du travail en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la multiplicité des partenaires ;
- disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour assurer le bon fonctionnement de l'école et coordonner l'action de la communauté éducative, dans l'ensemble de ses composantes ;
- maîtriser les TUIIC afin d'utiliser aisément les outils numériques et applications mises à sa disposition pour assurer le pilotage pédagogique et administratif de l'école ;
- savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations auxquelles il sera confronté afin de pouvoir prendre les décisions adaptées.

#### Modalités de recrutement

---

Être inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école de 2 classes et plus ou avoir un titre équivalent (cf décret n°89-122 du 24 février 1989 modifié).

#### Situation administrative

---

Nomination à titre définitif. Une évaluation sera conduite au terme des trois premières années à partir d'un bilan d'activité.

## FICHE DE POSTE n°23

### Directeur d'école REP +

Dans l'enseignement primaire, un directeur veille à la bonne marche de chaque école maternelle ou élémentaire. Il prend toute disposition pour que l'école assure sa fonction de service public. La redéfinition des missions du service public d'éducation par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République du 8 juillet 2013, la priorité donnée à l'enseignement primaire dans la refondation, notamment par la nouvelle organisation du temps scolaire des écoles, ainsi que la réorganisation de la formation des enseignants dans le cadre des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), conduisent à préciser les attributions du directeur d'école dans les trois domaines de responsabilité qui lui confère la réglementation en vigueur, notamment les articles 2 à 4 du décret n°89-122 du 24 février 1989 : le pilotage pédagogique, le bon fonctionnement de l'école et les relations avec les partenaires.

Références :

- loi n° 2013-595 du 8-7-2013 ; décret n° 89-122 du 24-2-1989 modifié ; arrêté du 28-11-2014 ;
- circulaire n° 2014 -163 DU 1-12-2014.

### Dispositif

La politique d'éducation prioritaire vise à réduire les effets des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire. Cette politique d'égalité des chances a pour principal objectif la réduction des écarts de réussite, avec le reste du territoire, sur l'ensemble du parcours scolaire des élèves qui y sont scolarisés.

Les missions des directeurs doivent s'inscrire dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire.

### Poste

Poste de direction d'écoles maternelle et élémentaire inscrites dans le dispositif de l'éducation prioritaire (REP, REP+).

### Cadre général de la fonction

Sous l'autorité de l'I.E.N. de circonscription et selon le contrat d'objectifs défini avec l'autorité académique, le directeur d'une école au sein du dispositif de l'éducation prioritaire (REP, REP+) exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, et ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et les partenaires de l'école conformément à la circulaire référencée ci-dessus.

### Situation administrative

Poste à temps complet. Nomination à titre définitif.

### Qualifications requises

L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles de 2 classes et plus. Une expérience d'enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction est vivement souhaitée.

### Missions

- représenter l'institution auprès des familles et des collectivités territoriales ;
- impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives en lien avec la politique conduite dans le cadre du programme REP ou REP + ;
- impulser une réflexion didactique et pédagogique au service de la réussite de tous les élèves ;
- engager l'équipe pédagogique et éducative dans le contrat d'objectifs ;
- piloter les partenariats et participer à l'évaluation des actions partenariales mises en place au sein de son école
- connaître les dispositifs d'accompagnement ;
- faire preuve de capacités relationnelles et d'une bonne écoute en direction des familles, des élèves et de l'ensemble de ses partenaires ;
- coordonner et piloter le projet d'école et les projets éducatifs et pédagogiques avec les axes du programme REP ou REP +.

### Connaissances et compétences mobilisables

- disposer de bonnes connaissances du système éducatif, des textes de l'éducation prioritaire et du dispositif REP ou REP+ ;
- savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation ;
- être capable de travailler en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la diversité des partenaires ;
- maîtriser les outils informatiques et numériques ainsi que l'internet dans les différents aspects de la gestion de l'établissement ;
- disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées.



## FICHE DE POSTE n°24

---

### Formateur académique REP + / conseiller technique éducation prioritaire

---

Il est placé sous l'autorité du DASEN. Il est formateur et exerce sous la responsabilité de l'I.E.N.A..  
Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et des priorités nationales, du programme de travail académique et départemental.

#### Missions

---

- accompagner les équipes REP+ dans la refondation de l'école et les pratiques innovantes pédagogiques ;
- soutenir la formation liée aux dispositifs REP+ ;
- participer à la définition de parcours MAGIST@RE en collaborant avec l'équipe des formateurs de l'Académie ;
- capacité d'écoute et d'initiative pour conduire des projets innovants ;
- le temps de travail sur l'ensemble de ces missions est annualisé ;
- concevoir, intervenir et/ou accompagner une formation ;
- impulser des pistes de réflexion pédagogique ;
- participer à la mise en place et au suivi du dispositif Plus de Maîtres que de classes dans le département ;
- accompagner les enseignants des écoles de l'éducation prioritaire dans la mise en place des projets d'école et de réseau ;
- développer la professionnalisation des formateurs en participant aux actions de formation portées par le groupe départemental (CAFIPEMF, formation des MAT,...).

#### Compétences spécifiques

---

- connaître les fonctionnements du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés ;
- compétences pédagogiques avérées dans tous les domaines de l'enseignement ;
- bonne connaissance de la problématique des publics en difficulté scolaire ;
- aider les équipes à définir, concevoir et réaliser des projets ;
- capacité à travailler en collaboration ;
- la fonction requiert une grande loyauté institutionnelle et une grande disponibilité.

## FICHE DE POSTE n°25

---

### Enseignant mis à disposition par la DSDEN de l'Eure auprès de l'association "La Source" à La Guéroulde

---

Depuis septembre 1998, la DSDEN de l'Eure a mis à disposition de l'association "La Source" un poste d'enseignant. Il développe l'ensemble des actions dans le cadre du pôle éducation sous la responsabilité du directeur de "La Source" en lien avec l'équipe administrative et logistique.

Il est responsable d'une équipe constituée de deux médiatrices culturelles. Il coordonne ces actions en partenariat avec le coordinateur du pôle social.

Ce poste est en relation avec les équipes pédagogiques de la DSDEN de l'Eure plus :

- équipe de circonscription des inspections de l'éducation nationale ;
- équipe des conseillers pédagogiques et des personnes ressources en arts plastiques, éducation musicale, théâtre, danse... ;
- équipe des conseillers pédagogiques ;
- ainsi que du rectorat de Rouen et des D.A.A.C. de Créteil et de Versailles.

Il est en lien avec différents partenaires d'actions :

- Conseil départemental de l'Eure ;
- Collectivités territoriales ;
- Fondation Culture & Diversité.

#### Conditions liées à l'exercice du poste

---

- lieu de travail : il se situe dans les locaux de l'association "La Source" 3, rue de la Poulrière 27160 La Guéroulde ;
- disponibilité : la mission nécessite une disponibilité qui couvre la semaine du lundi au vendredi afin d'assumer la responsabilité du bon fonctionnement du déroulé des actions notamment lors des séjours ;
- mobilité : de nombreux déplacements dans les établissements sont à prévoir afin d'organiser avec les équipes éducatives et les artistes, la mise en place des projets, et en particulier au niveau des académies de Créteil et de Versailles dans le cadre du programme avec la Fondation Culture & Diversité (frais de déplacements pris en charge par la structure ou possibilité d'utiliser un véhicule de l'Association) ;
- vacances : le temps des vacances scolaires peut être réduit afin d'assurer l'ensemble de la mission. Toutefois la programmation du pôle éducation de "La Source" est liée au calendrier scolaire.

## FICHE DE POSTE n°26

---

### Enseignant du dispositif "plus de maîtres que de classes"

---

La mise en place du dispositif "plus de maîtres que de classes" est une dimension importante de la priorité donnée, dans le cadre de la refondation de l'école, à l'école primaire et à la maîtrise des compétences de base.

Ce dispositif nouveau repose sur l'affectation dans une école d'un maître supplémentaire. Cette dotation doit permettre la mise en place de nouvelles organisations pédagogiques, **en priorité au sein même de la classe**.

La détermination des modalités d'intervention est à définir en équipe, selon des contextes que les maîtres connaissent précisément, en fonction des besoins des élèves. Les enseignants souhaitant postuler devront s'informer des conditions particulières de fonctionnement de l'école par consultation du projet d'école, par contact direct avec le directeur ou l'I.E.N. de la circonscription.

---

#### Profil

- exercer à temps complet ;
- avoir une expérience suffisante d'enseignement montrant une maîtrise des programmes ;
- savoir organiser le travail de classe en prenant en compte la diversité des élèves et la co-intervention ;
- avoir une bonne capacité à travailler en équipe ;
- avoir des qualités relationnelles affirmées ;
- avoir une connaissance des textes en vigueur ;
- avoir des capacités d'organisation et d'initiative, de mise en œuvre des directives.

---

#### Missions

L'organisation du service est calculée sur la base d'une obligation réglementaire identique pour tous et découle du projet de l'école. Il doit conserver une souplesse suffisante pour pouvoir s'adapter, au cours de l'année scolaire, à l'évolution des besoins des élèves.

Le projet prévoit les modalités d'intervention du maître supplémentaire en relation avec les titulaires des classes, les dispositifs de concertation et de régulation nécessaires et les personnes qui y sont associées. Le maître supplémentaire qui fait partie de l'équipe des maîtres ne peut être chargé de missions de coordination. La cohérence du dispositif se fonde sur une définition d'un projet éducatif d'équipe dans lequel il intervient comme tous les autres membres de l'école.

La mission du maître supplémentaire vient en appui de ses collègues dans la classe prioritairement de cycle 2.

Elle peut être exercée par un maître spécifiquement affecté à l'école ou au groupe scolaire ou par un maître de l'école dans le cadre d'un échange de service. Elle nécessite un engagement de l'ensemble de l'équipe enseignante.

---

#### Situation administrative

Placé sous la responsabilité de l'I.E.N. de circonscription, il exerce sous l'autorité de l'I.E.N.A..

Les enseignants affectés à ces écoles ainsi que les équipes pédagogiques des écoles concernées bénéficieront d'une formation préalable.

Les enseignants souhaitant postuler devront s'informer des conditions particulières de fonctionnement de l'école par consultation du projet d'école et/ou du projet spécifique, par contact direct avec le directeur et l'I.E.N. de la circonscription.

Les enseignants affectés à ces postes ainsi que les équipes pédagogiques des écoles concernées bénéficieront d'une formation inscrite au PAF.

## FICHE DE POSTE n°27

---

### Enseignant du dispositif "scolarisation des enfants de moins de trois ans"

---

#### Fonction principale du poste

---

(Cadre réglementaire : circulaire ministérielle scolarisation des enfants de moins de trois ans B.O.E.N. du 15 janvier 2013)

- enseigner auprès d'enfants à besoin éducatif particulier en raison de leur âge ;
- concevoir en équipe et mettre en œuvre un projet de liaison entre la classe de moins de trois ans et les structures d'accueil de la petite enfance.

#### Accueillir et scolariser des tout petits dans une classe spécifique, selon des modalités adaptées

---

- construire un premier rapport à l'école maternelle ;
- élaborer avec les partenaires un emploi du temps et des contenus pédagogiques, prenant en compte les capacités, les besoins des jeunes enfants ;
- prioriser la maîtrise de la langue, le langage, comme une compétence transversale ;
- travailler sur la continuité pédagogique au sein du cycle 1 ;
- inscrire le projet d'accueil des tout petits dans le projet d'école.

#### Développer le partenariat avec les acteurs de la petite enfance

---

- collaborer avec les partenaires du réseau petite enfance local (P.M.I., crèche, assistante sociale, éducatrice de jeunes enfants) ;
- accueillir les familles ;
- établir un lien privilégié et de proximité entre l'école et la famille fondé sur la bienveillance, l'accueil, la volonté de faire participer les parents à des activités partagées sur le temps scolaire ;
- développer une aide à la parentalité ;
- participer aux réunions de pilotage de la classe.

#### Connaissances

---

- connaissance du développement du jeune enfant, de ses besoins particuliers ;
- connaissance des programmes de l'école maternelle ;
- expérience d'enseignement en école maternelle.

#### Compétences attendues

---

- motivation et disponibilité ;
- volonté de s'inscrire dans un dispositif innovant ;
- capacité à établir et à enrichir la communication avec les familles, et leur participation au sein de la classe ;
- capacité à avoir une posture et une éthique en direction des familles dans leur diversité ;
- capacité à collaborer avec les partenaires de l'école, à s'inscrire et à mobiliser le réseau petite enfance local.

Les enseignants souhaitant postuler devront s'informer des conditions particulières de fonctionnement de l'école par consultation du projet d'école et/ou du projet spécifique, par contact direct avec le directeur et l'I.E.N. de la circonscription.

Sans ces deux prises de contacts obligatoires, le ou les vœux sur ces postes seront invalidés.

Les enseignants affectés à ces postes ainsi que les équipes pédagogiques des écoles concernées bénéficieront d'une formation inscrite au PAF.

## FICHE DE POSTE n°28

---

### Secrétaire départemental de la Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du second degré (C.D.O.E.A.)

---

Placé sous la responsabilité de l'inspecteur en charge des enseignements adaptés et sous l'autorité du DASEN, président de la C.D.O.E.A.

#### Profil

---

- être titulaire du CAPA-SH, CAPSAIS, CAEI, quelle que soit l'option ;
- avoir des qualités relationnelles affirmées ;
- avoir une connaissance du maillage départemental des SEGPA et du maillage régional des EREA ;
- avoir une connaissance des textes en vigueur ;
- avoir des capacités d'organisation, d'initiative, rédactionnelles, de mise en œuvre des directives.

#### Missions

---

##### Auprès des familles :

- accompagner les familles dans les étapes de l'orientation de leur enfant ;
- aider à l'affectation en recherchant et proposant des choix d'orientation adaptés au contexte académique et départemental.

##### Auprès des équipes pédagogiques :

- effectuer la liaison avec les équipes éducatives ;
- aider à la préparation des dossiers d'orientation et les étudier ;
- élaborer et diffuser des documents de suivis et de statistiques ;
- accompagner les parcours individualisés des élèves.

##### Pour le département :

- assurer les relations et la communication auprès des partenaires : justice, protection judiciaire de la jeunesse, services sociaux, services psychologiques, service de soin (le cas échéant), M.D.P.H. ;
- organiser la C.D.O.E.A. et suivre les décisions prises afin de les mettre en œuvre ;
- suivre les orientations et affectations des élèves post-3<sup>e</sup>.

## FICHE DE POSTE n°29

---

### Référent enseignant spécialisé

---

*(Décret n°2005-1752 du 30 décembre – Titre II – Article 9)*

Placé sous la responsabilité de l'I.E.N. chargé de l'A.S.H., il exerce sous l'autorité du DASEN.

#### Profil

---

- il exerce à temps complet ;
- il doit être titulaire du CAPA-SH, du CAPSAIS ou du 2 CA-SH ;
- avoir une bonne connaissance des textes en vigueur ;
- avoir des compétences d'organisation, d'initiative et de mise en œuvre des directives ;
- avoir une connaissance du fonctionnement du système partenarial E.N. / M.D.P.H.

#### Mission

---

- il est chargé de réunir l'équipe de suivi de scolarisation ;
  - il participe à l'évaluation des besoins de l'élève en situation scolaire ;
  - il favorise la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation de l'enfant handicapé sur l'ensemble du parcours de formation ;
  - il est garant de la permanence des relations avec l'élève et ses parents ;
  - il assure une mission d'accueil et d'information de l'élève et de sa famille pour la Maison Départementale des Personnes Handicapées, en ce qui concerne les questions relatives à la scolarisation et à la formation ;
  - il assure les relations avec les écoles, les établissements, les I.E.N. de la circonscription, la M.D.P.H., les services spécialisés partenaires de la scolarisation de l'enfant.
- Le secteur d'intervention est arrêté par le DASEN.

## FICHE DE POSTE n°30

---

### Correspondant scolarisation (MDPH)

---

#### Profil

---

Placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de la M.D.P.H. qui s'assure de la réalisation des tâches qui lui sont confiées et sous l'autorité hiérarchique du DASEN. Il intervient dans l'évaluation et la rédaction des plans de compensation proposés aux enfants et adolescents. Il représente la M.D.P.H. auprès des différents partenaires, notamment l'Education Nationale.

#### Missions

---

- anime les travaux d'équipes pluridisciplinaires, en particulier pour la tranche des 0-20 ans (40% de l'activité) ;
- contribue à la mise à jour des procédures relatives à l'évaluation et travaille à l'élaboration de référentiels, en veillant notamment au respect des textes en vigueur (10% de l'activité) ;
- mobilise les compétences nécessaires aux évaluations, notamment pour la tranche des 0-20 ans. Participe à la formation ou l'information des membres des équipes pluridisciplinaires et contribue à la veille juridique (5% de l'activité) ;
- présente les plans de compensation enfants à la C.D.A.P.H. (5% de l'activité) ;
- représente la M.D.P.H. auprès des instances ou associations partenaires : ARS, CNSA, TCI,...(10% de l'activité) ;
- répond aux demandes d'information des usagers et des partenaires (20% de l'activité) ;
- assure l'interface avec les enseignants référents et l'inspection A.S.H. pour les dossiers dont il a la charge (10% de l'activité).

#### Relations fonctionnelles principales

---

La direction, les cadres et agents de la M.D.P.H., les enseignants référents, les personnels intervenant en Équipe Pluridisciplinaire.

#### Particularités fonctionnelles et conditions d'exercice

---

Règlement intérieur de la M.D.P.H..

#### Compétences spécifiques

---

- connaissance du domaine du handicap et des parcours de scolarisation et de la réglementation afférente ;
- sensibilité au secteur du handicap et au milieu scolaire et capacité à s'adapter au public handicapé et/ou en difficulté ;
- capacité d'évaluation, d'analyse et d'argumentation ;
- sens du travail en équipe et de la concertation ;
- savoir mobiliser les partenaires et travailler en réseau ;
- bonne maîtrise de l'outil informatique et aptitude à appréhender des logiciels sociaux (IODAS) ;
- aptitude à la négociation et à la diplomatie ;
- respect des règles déontologiques et celles du secret professionnel partagé, faire preuve de discrétion ;
- dynamisme et sens du service public ;
- bonnes qualités relationnelles ;
- réactivité et disponibilité.

#### Observations complémentaires

---

Véhicule personnel - Permis B.

## FICHE DE POSTE n°31

---

### Coordonnateur de la formation départementale des CUI-AESH

---

Placé sous la responsabilité de l'IEN chargé de l'ASH, il exerce sous l'autorité du DASEN. Il est en charge de la mise en place de la formation des AESH et des CUI dans l'Eure dans le cadre académique défini en amont.

Il participe à la mise en œuvre et au suivi de la politique académique et départementale de scolarisation des élèves handicapés pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degrés.

#### Profil

---

- Sens des relations humaines, de l'organisation et du travail en équipe.
- Discrétion professionnelle tant auprès des stagiaires que des professionnels partenaires.
- Connaissance du système éducatif 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés.
- Connaissance des acteurs dans le domaine du handicap.
- Compétences d'animation de groupes
- Compétences en informatique

#### Missions

---

L'enseignant en charge de cette mission exerce à mi-temps sur ce dossier.

Il est chargé de (d') :

- Assurer la permanence des relations avec les personnels et les professionnels liés à la formation des AESH et CUI.
- Participer à toutes les réunions de coordination départementale, en rédiger les rapports auprès de l'IEN A-SH et mettre en œuvre les conclusions.
- Assurer le suivi administratif avec les formateurs et avec les stagiaires (listes d'émargement notamment)
- Coordonner les actions avec les services académiques et départementaux de la formation (DIFOR)
- Assurer les relations avec les représentants et les professionnels de santé, les professionnels des établissements privés, les professionnels de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées et les professionnels de l'EN concernant les différentes modalités d'organisation.
- Programmer l'organisation des formations en lien avec le pilotage et le calendrier académiques. Contacter les intervenants, planifier les temps d'intervention etc...
- Assurer la mise en ligne des principaux contenus de formation sur le site dédié.
- Animer et assurer le « fil rouge » des journées de formation.
- Engager une évaluation de la formation et en rédiger le bilan.
- Se positionner en soutien des CPC A-SH si besoin dans le cadre des formations.



## FICHE DE POSTE n°32

### Coordonnateur de dispositif relais

#### Missions

Les dispositifs relais (classes relais et ateliers relais) sont destinés à accueillir des élèves de collège en échec scolaire, entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire, et qui ont parfois perdu le sens des règles de base qui organisent leur présence et leur activité au collège.

Leur objectif essentiel est de réinsérer durablement ces élèves dans un parcours de formation (générale, technologique ou professionnelle), en les engageant, de façon simultanée, dans un processus de réinvestissement dans les apprentissages et de resocialisation. Ces élèves seront pris en charge dans le dispositif, à temps plein ou à temps partiel, sur une durée variable (de 4 semaines à 3 mois), par une équipe pluridisciplinaire.

Le coordonnateur assure le fonctionnement de la classe relais, dans ses aspects pédagogiques, logistiques, et relationnels.

Cette fonction implique une bonne connaissance du fonctionnement du système éducatif, des rôles des différents acteurs du système, une capacité à travailler en équipe, à fédérer les membres de l'équipe autour d'un projet, et une bonne capacité à communiquer dans différentes situations, ainsi qu'une réelle aptitude à la négociation et à renforcer les liens à la parentalité.

Le coordonnateur ne travaille pas seul, il est le membre d'une équipe qui réunit plusieurs corps de métiers et cultures professionnelles : enseignants (maths, français, E.P.S. ...), un Conseiller d'orientation psychologue, un(e) assistant(e) social(e), un éducateur, un personnel d'éducation. La qualité des liens qui se tissent autour du travail très spécifique de la classe relais est donc primordiale.

Le coordonnateur n'est pas le chef de l'équipe, même s'il est souvent amené à prendre des décisions ; il est le membre permanent de l'équipe, l'élément "liant" qui donne un sens et une cohérence aux différentes interventions de ses collègues.

Il est chargé d'assurer la promotion de ces dispositifs à l'interne et à l'externe.

Au cas où une session ne peut être ouverte faute de candidatures d'élèves en nombre suffisant il peut être amené à intervenir dans les collèges de la zone de recrutement du dispositif auprès des élèves en difficulté.

Le coordonnateur doit assurer la réalisation d'un certain nombre de tâches qui font appel à des compétences diverses :

#### Tâches et Compétences

- aspect logistique de la fonction : gestion des emplois du temps individuels des élèves, gestion du matériel, suivi des budgets... ;
- préparation et animation de réunions : recueil de l'information, mise en forme et transmission des informations, gestion des dossiers des élèves ;
- lien entre les différents membres de l'équipe avec :
  - les professeurs (implication dans les projets pédagogiques, sorties...)
  - le C.O.P. (travail sur le projet d'orientation, recherche de stages) ;
  - l'éducateur (bilans éducatifs) ;
  - le chef d'établissement responsable du dispositif ;
  - les partenaires extérieurs au dispositif :
  - la DSDEN ;
  - les établissements du secteur (équipes de direction, équipes d'enseignants, A.S., C.O.P...)
  - les familles.
- sens de l'analyse ;
- esprit de synthèse ;
- qualité d'écriture ;
- savoir travailler en équipe ;
- disponibilité, adaptabilité ;
- compréhension et acceptation de cultures professionnelles différentes ;
- aptitude à la négociation ;
- disponibilité, sens des relations, écoute, sens critique, esprit d'analyse et de synthèse, sens de la communication, respect de la confidentialité...

L'enseignant-coordonnateur est placé sous l'autorité directe du chef d'établissement et du principal adjoint.

## FICHE DE POSTE n°33

### Unité d'enseignement en maternelle

Placé sous la responsabilité fonctionnelle du directeur d'établissement, il reste sous la responsabilité de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de l'A.S.H., et exerce sous l'autorité du DASEN.

#### Profil

Enseignant spécialisé titulaire du CAPA-SH option D ayant des connaissances théoriques et pratiques des élèves à besoins éducatifs particuliers. Des connaissances solides du développement de l'enfant et plus particulièrement sur les troubles autistiques ainsi que sur la prise en charge des élèves atteints de ce syndrome sont nécessaires. Une expérience de travail en équipe pluri catégorielle ainsi qu'une expérience en école maternelle sont vivement souhaitables.

Obligations règlementaires de service (ORS) :

- 24 heures de face à face pédagogique (9 demi-journées) ;
- 108 heures de réunion.

#### Missions et tâches

Les élèves de l'Unité d'enseignement (UE) sont présents à l'école sur la même durée que l'ensemble des élèves de préélémentaire. Ils ne pourront être scolarisés dans cette UE à temps partiel.

L'enseignant spécialisé pilote le projet de l'UE maternelle et assure la cohérence des actions des différents professionnels.

- il partage avec les autres professionnels de l'ESMS un langage et des outils de réflexion communs ;
- il transmet des observations organisées au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire dont ses collègues l'informent ;
- il réalise avec des partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets ;
- il favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe des professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient ;
- l'enseignant, en dehors des échanges réguliers entre la famille et la direction de l'ESMS, est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant ;
- comme l'ensemble de l'équipe avec qui il partage les éléments d'information et avis recueillis auprès des parents, il respecte le droit au secret et la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille ;
- favorise l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec la famille qu'il informe et dont il recueille les avis au même titre que le directeur de l'ESMS ou le psychologue.

#### Compétences souhaitées

- être capable de travailler en équipe pluri catégorielle et en partenariat ;
- être capable de créer des outils professionnels en s'appuyant sur des références théoriques et didactiques ;
- être capable de faire preuve d'une attitude réflexive vis-à-vis de sa pratique ;
- être capable de proposer des critères d'évaluation d'une action ou d'un projet ;
- maîtrise de l'outil informatique pour un usage professionnel, personnel et pédagogique.

#### Observations complémentaires

- demande une disponibilité importante et un investissement conséquent ;
- personne en mesure de s'investir dans une dynamique de formation et d'auto formation ;
- personnel rigoureux, organisé ayant des qualités relationnelles ;
- qualités de communication attendues.

## FICHE DE POSTE n°34

---

### Enseignant ressource du 1<sup>er</sup> degré, chargé de mission pour la scolarisation des élèves porteurs de troubles envahissants du développement (TED)

---

#### Situation administrative

---

L'enseignant recruté est placé sous l'autorité administrative de l'I.E.N.-A.S.H., à ce titre il devra lui rendre compte régulièrement de son emploi du temps et lui faire un compte rendu écrit de son action (une lettre de mission sera formalisée).

En résidence administrative à Évreux, il est conduit à exercer en étroite collaboration avec l'équipe pluri disciplinaire du **Centre de Ressources pour l'Autisme de Haute-Normandie** (C.R.A.H.N.) situé au Centre Hospitalier du Rouvray, 4 rue Paul Eluard - B.P. 45 - 76301 Sotteville-lès-Rouen.

Les frais de déplacements afférents à sa mission sont pris en charge par le C.R.A.H.N.

#### Missions

---

- favoriser la scolarisation en milieu ordinaire des élèves porteurs de Troubles Envahissants du Développement: aider les personnels de l'Éducation nationale à développer ou mettre en œuvre leurs compétences professionnelles au service d'une pédagogie adaptée aux besoins de ces élèves, aider les équipes pédagogiques à construire le cadre qui rendra possible la participation à la vie sociale au sein de l'établissement scolaire ;
- évaluer les besoins spécifiques des élèves avec TED, réaliser des bilans pédagogiques adaptés en vue de favoriser leur scolarisation ;
- aider à la scolarisation des élèves avec TED en proposant les aménagements pédagogiques nécessaires, en organisant des actions de soutien /accompagnement ;
- répondre aux demandes d'aide, de conseil ou de travail en commun émanant des équipes de circonscription ou d'établissements ;
- proposer des ressources aux enseignants scolarisant des élèves porteurs de troubles envahissants du développement ;
- participer à l'opérationnalisation des projets de scolarisation dans le cadre d'une collaboration fonctionnelle régulière avec les partenaires.

#### Profil

---

- être titulaire du CAPA-SH, (ou d'un diplôme équivalent) ;
- avoir acquis une expérience dans le domaine de la formation des enseignants ;
- posséder une expérience personnelle des adaptations pédagogiques liées à la scolarisation d'élèves porteurs de troubles envahissants du développement ;
- détenir de solides connaissances et compétences dans le champ de la scolarisation des élèves handicapés et plus particulièrement des élèves présentant des troubles envahissants du développement ou des troubles du comportement : connaissance des dispositifs mais également des approches éducatives ;
- s'engager à se former et à se tenir informé au fur et à mesure de toutes les évolutions de l'accompagnement de ces élèves à besoins particuliers ;
- posséder de réelles capacités pour le travail en équipe et en partenariat ;
- étant amené dans l'exercice de ses fonctions à effectuer de nombreux déplacements dans l'Académie, être titulaire du permis B.

---

**Enseignant ressource Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages (TSLA)**

---

**Lieu**

---

Eure A.S.H. intervenant sur tout le département 27.

**Objectifs de poste**

---

- être l'interface entre le RETA27 (Réseau Eure des Troubles des Apprentissages) et les différents partenaires ;
- participer à la formation et à l'information des enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré ;
- faciliter l'intégration et la scolarisation d'élèves manifestant des troubles des apprentissages au sein de classes ordinaires du premier et second degré ;
- accompagner les enseignants lors de la mise en œuvre du P.P.S. de l'élève ou d'un programme individualisé le concernant ;
- être un partenaire ressource départemental identifié par les enseignants, les parents, les associations et les enseignants référents ;
- développer des partenariats avec les institutions agissant auprès de ces publics (IME, SESSAD, CMP) ;
- être l'interlocuteur privilégié auprès des centres hospitaliers ;
- participer au groupe de travail du comité technique du RETA 27 (Réseau Eure des Troubles des Apprentissages).

**Compétences requises**

---

- être capable d'une analyse des besoins au niveau départemental en termes de suivi des élèves et de formation des enseignants ;
- maîtrise de l'enseignement adapté aux besoins spécifiques de ces élèves ;
- connaître et comprendre les caractéristiques des différents troubles des apprentissages ;
- connaître des outils et des pratiques pédagogiques adaptées ;
- maîtriser le travail en équipe pluridisciplinaire et en co-intervention ;
- savoir construire des interventions (formation, information, accompagnement) auprès d'enseignants ;
- enrichir régulièrement ses apports théoriques ;
- faire preuve de rigueur dans le suivi de dossiers ;
- être capable de prendre des initiatives.

**Diplômes requis**

---

- être titulaire du CAPA-SH option E et si possible du CAFIPEMF.

**Expérience professionnelle**

---

- avoir travaillé auprès de ce public ;
- avoir travaillé en partenariat ;
- avoir des expériences de formateur ;
- être disponible et prêt à intervenir dans un dispositif de niveau départemental ;
- avoir une analyse de la scolarisation des élèves handicapés au niveau départemental.

## FICHE DE POSTE n°36

---

### Enseignant ressource pour enfants du voyage

---

Placé sous la responsabilité de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de l'A.S.H., il exerce sous l'autorité du DASEN.

#### Profil

---

- professeur des écoles ayant si possible une connaissance, voire une appétence pour la culture et les contraintes liées à la population des gens du voyage ;
- faire preuve d'intérêt et de disponibilité à l'égard des partenaires, notamment des représentants de la communauté du voyage ;
- savoir travailler en équipe (liaisons régulières et fréquentes avec les différents enseignants personnels éducatifs,...) ;
- posséder des connaissances confirmées dans le cadre de l'apprentissage de la lecture et des différentes modalités pédagogiques relatives à l'adaptation des projets. Ces connaissances constitueront le socle de la réflexion devant s'engager quant à la mise en œuvre de démarches, en partenariat avec les enseignants titulaires de classes accueillant ces élèves voyageurs ;
- avoir des compétences d'organisation, d'initiative, de gestion de l'hétérogénéité sous l'autorité organisationnelle de l'I.E.N.-A.S.H. et de l'I.E.N. de la circonscription de Louviers ;
- avoir une maîtrise et l'usage des TICE.

#### Missions et tâches

---

- prise en charge à ½ temps des élèves voyageurs de la circonscription de Louviers sous l'autorité de l'I.E.N. en charge de la circonscription ;
- personne ressource départementale en charge du dossier « élèves voyageurs » en lien avec le C.P.C.-A.S.H. référent du dossier.

#### Personne ressource

---

Sous l'autorité de l'I.E.N.-A.S.H. et pour 50% du temps.

- assurer une mission de personne ressource auprès des enseignants accueillant des élèves voyageurs au niveau du département ;
- concevoir, mettre en œuvre et suivre l'évolution des actions spécifiques portées dans le cadre du pilotage départemental, en lien avec les partenaires, dont la Préfecture et le CASNAV ;
- participer à la conception d'actions de formation à destination des enseignants ;
- travailler en lien avec l'I.E.N. en charge de la politique de la ville.

## FICHE DE POSTE n°37

---

### Enseignant d'unité pédagogique pour élèves allophones arrivant en collège

---

(Circulaire 2012-141 du 2 octobre 2012)

Placé sous la responsabilité de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de l'A.S.H., il exerce sous l'autorité du DASEN.

#### Profil

---

- professeur des écoles ayant si possible des diplômes en FLS ou en FLE et / ou une expérience en alphabétisation ;
- savoir travailler en équipe (liaisons régulières et fréquentes avec les différents enseignants, personnels éducatifs, ...)
- avoir des compétences d'organisation, d'initiative, de gestion de l'hétérogénéité sous l'autorité organisationnelle du chef d'établissement ;
- avoir une maîtrise et l'usage des TICE.

#### Missions et tâches

---

- prise en charge à temps plein dans un premier temps des élèves non ou peu scolarisés antérieurement et allophones au sein du collège ;
- dans un deuxième temps, organiser des intégrations dans des matières non linguistiques (E.P.S., arts plastiques, musique...)
- favoriser la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du projet personnalisé du parcours scolaire de l'élève ;
- assurer une mission d'accueil et d'information de l'élève et de sa famille en ce qui concerne les questions relatives à la scolarisation et à la formation au sein du collège ;
- favoriser le lien avec le CASNAV.

## FICHE DE POSTE n°38

---

### Enseignant en Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire – ULIS (Collège)

---

(Circulaire 2010-088 du 18 juin 2010)

#### Objectifs du dispositif

---

- œuvrer à la scolarisation, à l'insertion sociale et professionnelle des élèves accueillis.
- certifier des compétences acquises.

Ce poste requiert disponibilité, dynamisme, esprit d'initiative et engagement.

#### Public accueilli

---

- élèves reconnus handicapés (handicap mental) et orientés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (C.D.A.P.H.) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.).

#### Profil

---

- enseignant ayant une expérience des élèves handicapés, titulaire si possible du C.A.P.A.-S.H. ou du CAPSAIS option D ;
- avoir une bonne connaissance des textes en vigueur et des différentes voies de formation et qualification professionnelle ;
- être apte à lier projets individuels et objectifs d'insertion professionnelle ;
- savoir communiquer, écouter et animer au sein d'une équipe pédagogique.

#### Missions et tâches

---

Pour assurer la scolarisation adaptée de ces élèves qui présentent des difficultés importantes sur le plan cognitif, la création de l'ULIS s'accompagne de l'affectation d'un enseignant du premier degré, titulaire du C.A.P.A.-S.H. option D ou du 2 C.A.S.H.

Celui-ci coordonne les activités au sein de l'ULIS et gère l'ensemble des actions d'inclusion prévues par les projets individuels des élèves.

L'enseignant coordonnateur est en relation avec l'enseignant référent chaque fois que le suivi de l'élève l'exige.

Sa mission est celle d'un enseignant capable de dispenser à ces élèves un enseignement très adapté à leurs possibilités. Il convient d'approfondir et de consolider les apprentissages scolaires mais aussi de développer les apprentissages culturels et sociaux.

L'enseignant spécialisé s'efforce de favoriser l'inclusion individuelle dans les classes du collège des élèves de l'ULIS lorsque ceux-ci peuvent en tirer bénéfice. Il facilite l'intervention des professeurs du collège auprès des élèves en leur fournissant toutes les informations utiles et les appuis pédagogiques nécessaires. Sa présence permet d'assurer une continuité auprès des élèves et de coordonner dans leurs emplois du temps les interventions des professeurs de collège et des personnels des services spécialisés.

Pour favoriser la préparation de l'insertion professionnelle des jeunes présentant des difficultés cognitives, il doit rechercher l'appui d'une ou plusieurs SEGPA. Les SEGPA apportent leur concours en fonction des besoins des élèves, dans le cadre d'une démarche contractualisée. De même, il peut s'avérer utile d'établir, dans un cadre conventionnel, des relations avec un institut médico-éducatif doté d'une section d'initiation et de première formation professionnelle, afin d'élargir les solutions proposées dans ce domaine aux élèves de l'ULIS. Dans cette perspective, les élèves de l'ULIS peuvent également effectuer des stages d'observation en entreprise.

Dans la plupart des cas, il s'agit de bien préparer ces jeunes à accéder, après leur passage en collège, à des dispositifs de formation professionnelle adaptés aux compétences qu'ils ont pu acquérir et permettant le maintien et la consolidation de leur autonomie personnelle et sociale. Des partenariats doivent être établis afin d'assurer la sortie de l'ULIS, des solutions diversifiées de formation professionnelle.

## Missions

- type d'intervention  
En classe :
  - élèves concernés individuellement ;
  - élèves concernés au sein d'un groupe de travail.  
Hors classe : en relation duelle :
  - les interventions peuvent être régulières ou ponctuelles, sur une période définie, pour une sortie...
  
- aide matérielle
  - adaptations de l'environnement de l'élève ;
  - installation et mise en route du matériel adapté ;
  - possibilité d'adapter des documents, devoirs, contrôles, etc, fournis à l'avance ;
  - prêts de livres agrandis ou demande d'agrandissements au service (scolaires ou B. C. D.) en fonction des possibilités du SESSAD ;
  - transcriptions en braille ;
  - saisie informatique ;
  - estimation de matériel adapté nécessaire (feuilles, règles...), fourni par le SESSAD.
  
- aide pédagogique
  - soutien scolaire dans le cadre de l'incidence de la déficience (directe ou indirecte) ;
  - étude préalable d'un document, d'une leçon... ;
  - aide à la gestion des classeurs et cahiers ; gestion matérielle et organisation ;
  - apprentissage de l'informatique (à l'élève) ;
  - aide à la construction d'une leçon adaptée à l'élève ;
  - apprentissage du Braille ;
  - aménagements en E.P.S. dans le cadre des autorisations médicales et ophtalmologiques.
  
- personne ressource
  - aide aux enseignants et aux Aides Humaines pour les adaptations matérielles et techniques ;
  - lien avec les divers professionnels gravitant autour de l'élève.